



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
CATHERINE PINCHAUT, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT
MYLÈNE JACQUOT, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA CFDT FONCTIONS PUBLIQUES

N° 65

30 SEPTEMBRE 2020

COVID-19

Suppression des jours de carence : une mesure de protection indispensable

La situation sanitaire se dégrade régulièrement depuis maintenant plusieurs semaines et appelle à des mesures claires, lisibles et rassurantes en matière de protection de la santé de l'ensemble des travailleurs, quel que soit leur secteur d'activité.

L'une des mesures que la CFDT appelle de ses vœux est la suspension immédiate des jours de carence dans le public comme dans le privé. Son application pénalise financièrement les travailleurs. L'accroissement de la précarité amène nombre d'entre eux à se rendre à leur travail, même malades, même contagieux. Dès lors, cette suspension immédiate devient une mesure de justice et de bon sens, comme elle l'a d'ailleurs été pendant toute la période de l'état d'urgence sanitaire.

Une telle mesure protégerait également la santé des clients et usagers, enjeu dont nul ne peut ignorer l'importance pour la vie économique, sociale et culturelle du pays.

Par ailleurs, la CFDT rappelle qu'elle a toujours considéré que cette mesure ne permettait pas de traiter des absences au travail ou de leurs causes, ni de construire des solutions durables pour l'amélioration des conditions de travail et de vie au travail.

La CFDT réaffirme donc sa revendication d'une suppression définitive des jours de carence du public et privé, qui nuisent à la santé publique, pénalisent les malades ou personnes fragiles sans rien régler de la question des absences au travail.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

DOMINIQUE PRIMAULT
Attaché de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante



@CFDT



/la.CFDT



CFDT

CFDT.ER

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL

4, BOULEVARD DE LA VILLETTE
75955 PARIS CEDEX 19